

COMMUNE DE
SAINT JACUT
DU MENE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
le : 29.10.2015

Date d'affichage
le : 29.10.2015

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Certifie exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-préfecture en date du :

Le Maire,

L'an deux mil quinze, le six novembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Claude PERRIN, Maire**.

Etaient présents : Claude PERRIN, Martine LETONDEUR, Annie LOUAIL-URVOY, Christian WATTEBLED, Marie-Hélène VERON, Sylvie FISSEUX-GADAIS, Yvon RECOURSE, Rémy TERTRE, Serge KERSANTE, David BRIEND.

Etaient excusés : Bernard ROBERT, Séverine THOMAS-NUSSBAUMER, Mathieu BIZEUL et Éric ROCHARD

Éric ROCHARD a donné pouvoir à Claude PERRIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie FISSEUX GADAIS

OBJET : Projet SDCI : Communes/communautés de communes

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose alors les neuf grands regroupements suivants :

- CC Quintin Communauté + CC Centre Armor Puissance 4 + Saint Briec Agglomération + CC Sud Goëlo
- CC Lanvollon Plouha + CC du Leff
- Lamballe Communauté + CC Arguenon Hunaudaye + CC Pays de Moncontour + CC Pays de Du Guesclin + CC Côte de Penthièvre
- CC Pays de Matignon + CC Plancoët Plélan
- Dinan Communauté + CC Pays de Caulnes + CC Rance Frémur
- Cidéral + CC Hardouiniais Mené + CC Mené + communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec
- Lannion Trégor Communauté + CC Haut Trégor + CC Presqu'île Lézardrieux
- Paimpol Goëlo + CC Pontrieux Communauté + Guingamp communauté + CC Pays de Bégard + CC Belle Isle en Terre + CC Bourbriac
- CC Kreiz Breizh + CC Callac Argoat

Par ailleurs, le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est identique avec celui de l'EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de prononcer un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter à bulletin secret. A l'unanimité, le conseil municipal – 11 voix contre le projet, 0 voix pour le projet et 0 abstention – décide d'émettre un avis défavorable sur le SDCI des Côtes d'Armor.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

